

Espé : « On perçoit les premiers effets de la réforme de 2013 sur l'ensemble du système » (M. Ronzeau)

Paris - Publié le jeudi 14 septembre 2017 à 10 h 30 - Essentiel n° 101473

« La formation initiale des enseignants est un acte majeur et stratégique, car elle touche au cœur de la qualité du système éducatif, mais aussi de l'enseignement supérieur, puisque les Meef représentent 25 % des effectifs étudiants de master. Même si on manque encore d'indicateurs pour le mesurer, on perçoit les premiers effets de cette réforme sur l'ensemble du système. C'est la raison pour laquelle la plupart des observateurs s'accordent sur le fait que malgré les points de vigilance qui demeurent, cela ne remet pas en cause le cadre général, qu'il convient de préserver », déclare Monique Ronzeau, [Igaenr](#), à News Tank, le 12/09/2017.

Elle revient sur la réforme de la formation des enseignants et la création des Espé, quatre ans après la loi Fioraso, à l'occasion de la parution du numéro de juin de la revue [Afaé](#) consacré aux Espé « Entre refondation et préparation de l'avenir », dont elle est un des coordinateurs. Monique Ronzeau a également piloté au titre de l'[Igaenr](#) le suivi de la réforme de juillet 2013 sur la formation des enseignants et des Espé, en collaboration avec l'[Igen](#).

Parmi les questions prioritaires qu'il reste à aborder, elle cite :

- la place et le contenu des concours de recrutement ;
- la consolidation du portage des Espé en interministériel ;
- la professionnalisation de la formation ;
- la gestion de la diversité des profils ;
- l'amélioration des dispositifs d'évaluation.

Autre défi pour les Espé : la recherche en éducation, notamment face au secteur privé des EdTechs. « Le besoin d'innovation pédagogique et la nécessité d'intégrer le numérique à la formation initiale et continue des enseignants sont des constats aujourd'hui largement partagés. Le secteur privé l'a bien compris et il ne faudrait pas que les Espé ratent le train en marche. (...) La priorité est que cette recherche/développement en éducation irrigue la formation et les pratiques des enseignants. »

Monique Ronzeau répond à News Tank

Dresser un bilan des Espé quatre ans après leur création par la loi Fioraso vous paraissait le bon moment ?

Monique Ronzeau : Il nous a semblé que quatre ans après la réforme de 2013, il était utile de faire un point d'étape, de repérer où étaient les points de fragilité du dispositif, même si nous ne devons pas nous satisfaire d'un bilan qui reste très provisoire et bien sûr continuer le suivi de cette réforme. En réalité, le vrai bilan devra être fait dans 20 ans, quand la première génération d'élèves formés par les enseignants sortis des

 Un processus de construction permanent qui continuera à évoluer

Espé quittera l'enseignement secondaire...

Les contributions recueillies pour ce numéro de la revue de l'Afaé rendent compte des conditions dans lesquelles d'une part, a été rétablie une formation initiale des enseignants en alternance à forte dimension professionnalisante et, d'autre part, ont été construites les Espé. C'est un processus de construction permanent qui continuera à évoluer. Il s'agissait aussi de fournir des éléments d'analyse et des pistes de réflexion pour les nouvelles équipes ministérielles.

Comment avez-vous organisé ce numéro ?

Nous n'avons pas cherché à faire un bilan au sens strict du terme, ce qui serait prématuré, mais plutôt une photographie, en prenant le recul nécessaire à la réflexion, en mettant l'accent sur l'évaluation d'une politique publique porteuse d'enjeux majeurs pour l'avenir du système éducatif. Nous avons voulu croiser les regards des acteurs impliqués dans la réforme et faire émerger les points de convergence ou de divergence en confrontant leurs analyses.

On peut les classer à travers quatre dimensions :

- les raisons de cette réforme ;
- le point de vue des acteurs, qui sont multiples et à des niveaux de responsabilité différents (parlementaires, membre de cabinet ministériel, recteurs, directeurs d'Espé...);
- la relation des Espé aux territoires ;
- la comparaison à d'autres systèmes de formation dans le monde francophone.

L'Afaé, « établir un dialogue constructif entre praticiens, chercheurs et décideurs »

Fondée en 1978, l'Afaé se veut « un espace d'échanges, de libre expression et de propositions », pour « des personnels qui exercent des fonctions de responsabilité à tous les échelons du système éducatif, et qui, par leur action, leur engagement ou leurs recherches, veulent concourir à la qualité, à l'efficacité et au renouveau du service public d'éducation ».

Ses objectifs :

- « confronter les expériences entre administrateurs,
- établir un dialogue constructif entre praticiens, chercheurs et décideurs,
- apporter, par une réflexion originale, un éclairage neuf sur les pratiques éducatives et administratives et d'anticiper les évolutions en cours,
- identifier les besoins du système éducatif en matière d'administration, de gestion et d'animation, et de proposer des réponses concrètes d'application,
- développer des échanges fructueux avec ses homologues étrangers. »

C'est une réforme qui semble avoir mis du temps à se mettre en place...

Il s'agissait en effet d'une réforme complexe, pour plusieurs raisons :

- Elle a été conçue et mise en œuvre dans un contexte d'urgence, en même temps que les textes d'application étaient élaborés et publiés, par exemple sur le tronc commun, on demandait aux Espé de constituer leurs instances tout en continuant leur mission de formation des étudiants avec l'élaboration des nouvelles maquettes de master.
- Certains éléments étaient difficiles à anticiper, comme la grande diversité des profils étudiants qui se sont inscrits en master Meef. Le nouveau dispositif a d'abord été conçu pour des étudiants issus de licence disciplinaire s'inscrivant en master Meef et passant le concours, alors qu'en réalité, plus de la moitié des étudiants ont suivi des cursus très éloignés de ce modèle.
- Elle implique de très nombreux acteurs qui appartiennent à des institutions aux pratiques et cultures professionnelles différentes : d'un côté l'État « employeur » qui recrute des enseignants-fonctionnaires par concours, avec une articulation national-local à gérer ; et de l'autre, une université autonome, qui forme et délivre un diplôme. À cet égard, l'Espé est un objet multipartenarial atypique.
- Depuis la création des Espé, l'urgence s'est portée sur la mise en place de la gouvernance institutionnelle, et notamment des instances, ce qui a mobilisé les acteurs et a eu tendance à faire passer au second plan les questions de contenu, qu'il s'agisse de formation ou de recherche.

Cela veut-il dire qu'il aurait fallu mieux préparer cette réforme ?



Personne ne souhaite une nouvelle réforme globale

rieur.

Cette réforme était nécessaire, pour redonner à la formation initiale la place qui devait être la sienne, mais aussi pour confirmer le rattachement de cette formation et des écoles qui la portaient aux établissements d'enseignement supérieur.

De nombreux rapports, articles et prises de position ont accompagné son déploiement, et en ont souligné les apports, mais aussi les faiblesses. Aujourd'hui, tout n'est pas parfait, mais personne ne souhaite une nouvelle réforme globale, surtout pas les acteurs qui se sont beaucoup mobilisés pour faire progresser le dispositif.

La formation initiale des enseignants est un acte majeur et stratégique, car elle touche au cœur de la qualité du système éducatif, mais aussi de l'enseignement supérieur, puisque les Meef représentent 25 % des effectifs étudiants de master. Même si on manque encore d'indicateurs pour le mesurer, on perçoit les premiers effets de cette réforme sur l'ensemble du système. C'est la raison pour laquelle la plupart des observateurs s'accordent sur le fait que malgré les points de vigilance qui demeurent, cela ne remet pas en cause le cadre général, qu'il convient de préserver.

Certaines tensions étaient encore vives il y a quelques mois, à Versailles ou Bordeaux notamment. Où en est-on ?

Aujourd'hui, le contexte est plus apaisé, notamment sur les sites où des tensions s'étaient exprimées. Cet apaisement doit beaucoup à l'action conjointe des recteurs et présidents d'université concernés qui ont su nouer des partenariats solides, souvent au sein d'instances ad hoc informelles.

Plus globalement, alors que c'était le cas au début, le principe de l'intégration des Espé dans les universités n'est pratiquement plus remis en cause. Il reste néanmoins des marges de progrès importantes, sources de tensions potentielles, liées notamment aux questions budgétaires et économiques, mais elles tendent à se résorber.

Ce qui n'empêche pas que certaines questions fondamentales sur l'architecture de la réforme restent posées qu'il sera nécessaire de résoudre pour favoriser l'évolution du système.

Quelles questions vous semblent prioritaires ?

J'en vois trois principales :

- La place et le contenu des concours de recrutement : sont pointés le risque de bachotage dû à la place du concours en fin de 1^{re} année de master, la rupture pédagogique entre les deux années de master, la faible place accordée aux attentes de l'employeur, l'absence de continuum de formation, de la licence à l'entrée dans le métier. Face à cela, certains veulent supprimer le concours, d'autres le placer en M2, ou en L3, etc. Il ne m'appartient pas de dire quelle serait la meilleure solution, c'est aux décideurs politiques de trancher. Mais il est probable que le débat sera relancé à court terme, en lien avec la question de l'organisation de la formation continue des enseignants que chacun s'accorde aujourd'hui à juger notablement insuffisante.
- La consolidation du portage des Espé en interministériel, dans la mesure où l'Espé comme composante universitaire relève du ministère en charge de l'enseignement supérieur, mais comme outil de recrutement et de formation des enseignants, relève également du ministère de l'éducation nationale ; il faut donc veiller à une coordination de la politique de formation des enseignants au niveau des deux ministères, afin qu'elle puisse être efficacement déclinée sur les sites et dans les établissements. Cela plaide pour la poursuite d'un pilotage fort de cette réforme au niveau national.
- La professionnalisation de la formation : est-on allé suffisamment loin sur ce point ? Il y a manifestement des ajustements à opérer pour trouver le bon équilibre, probablement en faisant remonter plus de formateurs « praticiens » de terrain dans les Espé et en professionnalisant la fonction de tuteur.

Et pour ce qui est de relever le défi de la diversité des profils, que vous avez évoqué comme élément de complexité ?

Il faut à l'évidence retravailler la question. C'est une problématique qui relève de la mise en place d'un véritable continuum de formation, de la licence avec la préprofessionnalisation, au master Meef, puis aux premières années de titularisation, avec la mise en place d'une formation tout au long de la vie. Il faudrait par exemple dès la licence des modules de sensibilisation pluridisciplinaires, qui permettent à l'étudiant de conforter son projet et de réduire les écarts entre licence et master.



Des modules de sensibilisation pluridisciplinaires dès la licence

Mais cette diversité qui existe en amont, il faut aussi la gérer en aval. Il faudrait que les académies offrent à ces diplômés aux parcours très différents, tout juste passés par le concours, un accompagnement d'entrée dans la carrière adapté à cette diversité.

La recherche en éducation fait aussi partie des missions des Espé. Or toutes ne semblent pas s'en emparer...

Les trois premières années, elles n'avaient ni le temps ni l'énergie pour s'emparer de cette mission. Toutefois, les choses évoluent, et au-delà des Espé, la phase de structuration de ce champ de recherche est largement engagée, un champ qui s'étend bien au-delà des sciences de l'éducation, comme l'ont mis en évidence les derniers rapports publiés sur le sujet.

L'ultime étape sera celle du transfert, quand la recherche irriguera réellement le champ de la formation, au plus près des pratiques professionnelles des enseignants. Des pistes existent, comme l'a montré la récente expérimentation d'un Institut Carnot de l'éducation en Auvergne-Rhône Alpes, qui a pour vocation de renforcer le lien entre la recherche et le système scolaire. Il convient d'en évaluer les effets potentiels.

En attendant, les sociétés privées spécialisées dans les EdTechs continuent de gagner du terrain...

« Laisser une place plus grande aux expérimentations

Le besoin d'innovation pédagogique et la nécessité d'intégrer le numérique à la formation initiale et continue des enseignants sont des constats aujourd'hui largement partagés. Le secteur privé l'a bien compris et il ne faudrait pas que les Espé ratent le train en marche. Les pouvoirs publics (ministères de tutelle, présidents d'université, directeurs d'Espé), sont pleinement conscients de ce défi à relever, comme le montre la mission confiée par le Mesri à François Taddei, directeur du Centre de recherches interdisciplinaires, qui devrait remettre prochainement ses propositions. Il faut par ailleurs laisser une place plus grande aux nombreuses expérimentations qui se développent sur les territoires.

La priorité est que cette recherche/développement en éducation irrigue la formation et les pratiques des enseignants. On entend encore trop souvent les étudiants dire qu'ils reçoivent un enseignement « comme du temps de l'École normale ». Au-delà de la caricature, il y a urgence à accompagner les enseignants à être les acteurs de la société apprenante de demain ; il faut passer un cap, ce que plusieurs pays étrangers ont réussi à faire.

Justement, que vous a appris le regard vers l'international ?

L'universitarisation de la formation est une référence commune qui s'est généralisée, de même que l'allongement de la durée de formation, même si ce n'est pas toujours un master qui est exigé par exemple pour enseigner à l'école préélémentaire. On note aussi le lien très fort avec les professionnels, et le suivi des néo-titulaires pendant les trois premières années.

On retrouve donc le plus souvent un modèle de formation à la fois disciplinaire et professionnel, fondé sur l'alternance, qui a fait ses preuves.

« A l'étranger, un modèle de formation à la fois disciplinaire et professionnel

En France, notre propre modèle d'alternance mérite d'être interrogé, de même que la place occupée par la formation continue des enseignants. Pour l'instant, celle-ci est encore gérée par les rectorats, avec une faible intervention des Espé, alors que c'est une de leurs missions dans la loi de 2013. Pourquoi ne pas faire en sorte d'associer à la formation professionnelle continue, une politique de certifications, et ce d'autant qu'il y a dans les Espé beaucoup de reconversions et de secondes carrières.

Dans certains pays, cette formation est très bien organisée, de façon modulaire avec des moyens significatifs dédiés au remplacement des enseignants qui doivent se former.

Le recrutement, la formation tout au long de la vie, l'affectation, l'accompagnement en début de carrière forment un tout qui doit être construit comme un ensemble cohérent.

Comment les Espé peuvent-elles être accompagnées en matière d'évaluation des objectifs ?

 Il faut consolider les données qui proviennent de sources multiples

De nombreuses Espé ont développé leurs outils d'auto-évaluation : deux tiers d'entre elles réfléchissent à des évaluations sur le contenu des formations, notamment par les étudiants, mais aussi dans le cadre de processus qualité. Par ailleurs, le Hcéres a commencé à évaluer les masters Meef cette année, comme c'est déjà le cas pour les autres masters.

De même, l'Igaenr travaille actuellement sur une cartographie économique de l'activité de formation des enseignants au sein des universités, afin de donner aux acteurs les outils indispensables à une juste analyse des coûts et mettre à leur disposition un véritable instrument de pilotage budgétaire du projet collectif de site construit autour de la formation des enseignants.

D'autres points appellent des améliorations :

- L'évaluation doit être plus transversale : il faut penser le champ de l'éducation bien au-delà des sciences de l'éducation. Cela reste à construire.
- Il faut mettre en place des suivis de cohorte des étudiants, des diplômés Meef et des fonctionnaires stagiaires, en lien avec leur parcours antérieur.
- Il faut consolider les données qui proviennent de sources multiples : DGRH (concours), Dgesco (contenu), Dgesip (dossiers d'accréditation et recherche), opérateurs (universités), et éléments financiers (université/ rectorat). Le fait de ne pas avoir de suivi suffisamment fin est une faiblesse dans l'évaluation du système.

Le Réseau des Espé peut-il jouer un rôle d'accompagnateur du changement ?

Le réseau constitué à partir des équipes de direction des Espé semble efficace et s'appuie sur des groupes de travail internes ce qui permet de faire émerger des réflexions transversales, notamment sur les questions de recherche. L'aspect remontée des bonnes pratiques, avec une FAQ interne, fonctionne bien. L'objectif est de savoir ce qui se passe dans les Espé, de voir aussi que des adaptations locales sont possibles tout en respectant le cadre national.

C'est enfin le moyen de construire une identité commune sans pour autant s'opposer aux universités, dont les Espé font partie. Les réussites confortent et valorisent le travail des acteurs. Il faut capitaliser dessus, construire sur les acquis et mieux les diffuser.

Monique Ronzeau



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Présidente du comité de pilotage du projet de carte européenne de l'étudiant	Novembre 2016	Aujourd'hui
Observatoire de la vie étudiante Présidente	2011	Aujourd'hui
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Inspectrice générale à l'IGAENR	2009	Aujourd'hui
Chancellerie des Universités de Paris (Sorbonne) Secrétaire générale	2006	2009
Université Paris 5 - Descartes Secrétaire générale	1996	2006

Fiche n° 11228, créée le 13/05/15 à 10:26 - MàJ le 03/11/16 à 10:14

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »